

Le bulletin de participation ci-contre

est à adresser à :

la Mairie de Vallon Pont d'Arc (Fanny TOMASELLI)

Place de la Résistance

07150 VALLON PONT D'ARC

auprès de laquelle tout renseignement complémentaire pourra être demandé.

Afin de pouvoir organiser le concours dans les meilleures conditions, il est souhaitable que les organisateurs connaissent le nombre de concurrents engagés. Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir adresser le présent bulletin de participation à l'adresse ci-dessus jusqu'au :

vendredi 01 décembre 2017



**La Commune de
VALLON PONT D'ARC**

**organise
dans le cadre de la Foire de Noël**

**le 13^{ème} concours de
Caillettes**

ouvert à tous



**le dimanche 03 décembre 2017 à 8h45
à la Mairie
07150 VALLON PONT D'ARC**

13^{ème} CONCOURS DE CAILLETES

RÈGLEMENT

Article 1 :

La Commune de Vallon Pont d'Arc, organise le dimanche 03 décembre 2017, le 13^{ème} Concours de caillettes.

Article 2 :

Ce concours est **gratuit**. Il est ouvert à tous.

Article 3 :

Chaque participant s'engage et s'oblige :

- à pouvoir attester que le produit présenté est bien de sa propre fabrication,
- à respecter les principes de base de la recette : fabrication à base de porc uniquement,
- à présenter 6 caillettes **froides (blettes uniquement)**,
- à **déposer ou faire déposer son produit, le jour du concours à 8h45 dernier délai**, à la Mairie de Vallon Pont d'Arc.

Article 4 :

Les caillettes seront réceptionnées par un organisateur qui leur attribuera un numéro.

Article 5 :

La dégustation des caillettes sera effectuée **«à l'aveugle»** par un jury désigné par les organisateurs de la manifestation. Seul le numéro attribué par l'organisateur chargé de la réception figurera sur l'emballage, à l'exception de toute autre indication de provenance. Le jugement des produits présentés portera sur plusieurs critères : aspect, odorat, texture, goût.

Article 6 :

Les résultats seront publiés à l'issue du concours. La remise des prix sera faite à 11h15, le même jour, sur la Place de la Résistance (Mairie). Seront récompensés par un trophée, les 3 meilleurs produits.

Article 7 :

Tout concurrent s'engage et s'oblige à respecter scrupuleusement et sans réserve les conditions du présent règlement.

Les résultats seront sans appel.

BULLETIN DE PARTICIPATION CATEGORIE «PROFESSIONNEL»

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone : Privé : / / / /

Pro : / / / /

Fax : / / / /

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement du 13^{ème} Concours de caillettes, organisé le 03 décembre 2017 par la Commune de Vallon Pont d'Arc et y adhérer pleinement et sans réserve.

Signature du concurrent